

## HONORAIRES DE TRANSACTION

<b>Vente d'habitation</b>		
	Honoraires à la charge du vendeur	Honoraires à la charge de l'acquéreur
De 0€ à 150.000€	6% TTC du prix de présentation	6% TTC du prix net vendeur
Au-delà de 150.000€	5% TTC du prix de présentation	5% TTC du prix net vendeur

*Les tranches ne sont pas cumulatives entre elles.*

<b>Vente commerciale, terrain à bâtir, parking ou box</b>		
	Honoraires à la charge du vendeur	Honoraires à la charge de l'acquéreur
De 0€ à 150.000€	6% TTC du prix de présentation	6% TTC du prix net vendeur
Au-delà de 150.000€	5% TTC du prix de présentation	5% TTC du prix net vendeur

## HONORAIRES DE LOCATION

### **1° - Baux d'habitation vide ou meublé en résidence principale**

*Baux soumis à la loi du 6/07/1989 - Conforme Loi ALUR*

	Honoraires à la charge du :	Honoraires
Négociation et entremise, recherche locataire, organisation visites, constitution dossier, rédaction bail (% du loyer annuel hors charges)	Bailleur	10% TTC
Etat des lieux	Bailleur	3€ TTC/m <sup>2</sup>
Recherche du locataire, organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Locataire	12€ TTC/m <sup>2</sup>
Etat des lieux	Locataire	3€ TTC/m <sup>2</sup>

### **2° - Baux d'habitation en résidence secondaire ou bail société**

*Baux non soumis à la loi du 6/07/1989 - Code civil*

A la charge du bailleur : 8% (pourcentage sur le loyer annuel hors charges)

A la charge du locataire : 12 % (pourcentage sur le loyer annuel hors charges)